M
G
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 15 octobre 2024, à 19 h 00, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir
Mme Marie-Soleil Poulin
M. Jean-Claude Daoust *(absent)*
M. Michel Fontaine
M. Simon Normandin *(absent)*
M. Mario St-Pierre

Et madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Jeanne Bergeron.

2024-10-15-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

2024-10-15-02 **MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre demande d'ajouter deux (2) éléments au point 18. Divers de l'ordre du jour, soit le chemin Saint-Denis et les boîtes postales.

2024-10-15-03 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour modifié.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 9 septembre 2024
7. Dépôt et Approbation des comptes
8. Rapport du maire
9. Rapport de la direction générale
10. Résolutions
    - 10.1. Adoption du calendrier 2025 des assemblées
    - 10.2. Tarif préférentiel pour la location de la salle du Centre communautaire
    - 10.3. Renouvellement services de sécurité de routeur
    - 10.4. Ajout d'un moteur de recherche sur le site internet
    - 10.5. Contrat de services juridiques 2025
    - 10.6. Mise à jour du Plan de sécurité civile
    - 10.7. Mise à jour des accès Desjardins
    - 10.8. Reddition de compte TECQ
    - 10.9. Reddition de compte PRABAM
11. Régie Incendie
12. RIGDSC et Hygiène du Milieu
13. Forêt Hereford
14. Loisirs
15. Famille
16. Culture
17. Lacs et cours d'eau
18. Divers
    - 18.1. Chemin Saint-Denis
    - 18.2. Boîtes postales
19. Période de questions

M
G
no de résolution
ou annotation

20. Autres sujets
21. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2024-10-15-04 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Toutes les questions ont été répondues.

2024-10-15-05 **SUIVI DES DEMANDES**

Toutes les demandes ont été répondues.

2024-10-15-06 **ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 9 septembre 2024 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2024-10-15-07 **DÉPÔT ET APPROBATION DES COMPTES**

La greffière-trésorière par intérim dépose la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2024 (175 702,46 $), la liste des rémunérations et prélèvements versés en septembre 2024 et les états financiers mensuels de septembre 2024. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de septembre 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et **D'AUTORISER** le paiement des comptes tel que soumis.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Jeanne BERGERON
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Adoptée.

2024-10-15-08 **RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que la construction de la tour au Mont Hereford a été retardée, mais que les coûts ne seront pas plus élevés.

Il rappelle aux propriétaires, l'importance de dégager et bien nettoyer leurs ponceaux, afin d'éviter des problèmes en cas d'accumulation d'eau, soit en cas de pluies fortes ou de la fonte de la neige.

M
G
no de résolution
ou annotation

Suite à la réunion des maires à la MRC de Coaticook, dès que l'Écocentre de Coaticook sera ouvert, un suivi sera mis sur le site internet de la municipalité. Les électroménagers peuvent être envoyés à la Ressourcerie de Coaticook et le métal rapporté chez un ferrailleur.

Madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Jeanne Bergeron en profite pour rappeler qu'il n'y a plus de ramassage de gros rebuts et de ne rien mettre au bord de la route puisqu'aucun camion ne passera les ramasser.

2024-10-15-09 **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Jeanne Bergeron dépose le rapport de correspondance, les états financiers pour le mois de septembre 2024, le rapport du mois d'août 2024 concernant l'eau potable et le traitement des eaux usées, ainsi que le rapport des permis émis en septembre 2024, soit sept (7) permis.

2024-10-15-10 **ADOPTION DU CALENDRIER 2025 DES ASSEMBLÉES**

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter un Calendrier des sessions ordinaires du conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde avant le début de chaque année civile en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSE par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYE** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité, d'adopter le Calendrier des sessions ordinaires du conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde pour l'année 2025 comme suit :

Année 2025

Heure des sessions : 19 h 00

Lieu : Salle du Conseil au 776, rue Principale, Saint-Herménégilde

Dates
Lundi 13 janvier
Lundi 10 février
Lundi 10 mars
Lundi 14 avril
Lundi 12 mai
Lundi 9 juin
Lundi 14 juillet
Lundi 11 août
Lundi 8 septembre
Mardi 14 octobre
Lundi 10 novembre
Lundi 8 décembre

Adoptée.

2024-10-15-11 **TARIF PRÉFÉRENTIEL POUR LA LOCATION DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une résolution de tarification 2023 pour la location de la salle par la résolution 2023-01-16-13, par laquelle elle autorisait un tarif préférentiel pour les organismes communautaire reconnus;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de reconnaissance de l'OBNL

M
G
no de résolution
ou annotation

Association Lac Wallace à titre d'organisme reconnu afin qu'il soit autorisé à bénéficier du tarif préférentiel pour la location de la salle communautaire;

IL EST PROPOSE par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité qu'Association Lac Wallace soit un organisme reconnu et qu'à ce titre il bénéficie du tarif préférentiel des organismes autorisés par location d'un jour et ce, pour deux locations de la salle communautaire annuellement.

Adoptée.

2024-10-15-12 **RENOUVELLEMENT SERVICES DE SÉCURITÉ DE ROUTEUR**

ATTENDU QUE les services de sécurité du routeur de la municipalité seront bientôt échus;

ATTENDU l'âge de l'appareil et le coût de renouvellement des services pour celui-ci;

ATTENDU QUE l'appareil actuel ne sera plus supporté en 2026 et que les coûts de renouvellement sont élevés;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un devis, en date du 24 septembre 2024, pour le remplacement du routeur vers un modèle de routeur de nouvelle génération, services inclus pour une période de 2 ans au coût de 1 139,99 $ ou pour une période de 3 ans au coût de 1 579,99 $, plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité :

- **D**'opter pour le remplacement du routeur vers un modèle de routeur de nouvelle génération, services inclus pour une période de 3 ans au coût de 1 579,99 $, plus taxes, tel qu'indiqué dans le devis en date du 24 septembre 2024;

- **D**'autoriser la directrice générale à entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'informaticien, afin de procéder au remplacement du routeur, le moment venu.

Adoptée.

2024-10-15-13 **AJOUT D'UN MOTEUR DE RECHERCHE SUR LE SITE INTERNET**

ATTENDU QUE le site internet de la municipalité ne possède pas de bouton de recherche;

ATTENDU QU'il serait utile et pratique qu'un bouton de recherche soit disponible sur le site internet de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission, en date du 25 avril 2024, pour l'installation d'un moteur de recherche au coût de 150,00 $, plus les frais d'ouverture de compte, installation et configuration, plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité, d'autoriser la directrice générale à entreprendre les démarches nécessaires, afin de faire procéder à l'installation et la configuration d'un bouton de recherche sur le site internet de la municipalité, suivant la soumission datée du 25 avril 2024.

Adoptée.

M
G
no de résolution
ou annotation

2024-10-15-14 **CONTRAT DE SERVICES JURIDIQUES 2025**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des offres de services juridiques dont notamment les services de Cain Lamarre pour une banque d'heures pour la somme de 3 000,00 $ plus taxes, frais et services administratifs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité, d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Adopté.

2024-10-15-15 **MISE À JOUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE le plan de sécurité civil de la municipalité doit être mis à jour;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services pour la mise à jour du plan de sécurité civile pour la somme de 4 200,00 $ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité :

- **D**'accepter l'offre de services de STRATJ pour la mise à jour du plan de sécurité civile pour la somme de 4 200,00 $ plus taxes;

- **D**'autoriser la direction générale à entreprendre les démarches nécessaires, afin de procéder à la mise à jour du plan de sécurité, suivant la soumission datée du 25 avril 2024.

Adopté.

2024-10-15-16 **MISE À JOUR DES REPRÉSENTANTS CHEZ DESJARDINS**

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie a demandé la mise à jour du dossier de la municipalité chez Desjardins;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour demandée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité :

- **QUE** madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Jeanne Bergeron, procède à la mise à jour du dossier de la municipalité chez Desjardins, en incluant les informations suivantes :

  - **QUE** seules les personnes suivantes soient les gestionnaires autorisées pour le compte Visa Desjardins, les accès de toute autre personne devant être retirés :
    - Madame la directrice générale et greffière-trésorière Johanne Le Buis
    - Madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Jeanne Bergeron;

  - **QUE** seules les personnes suivantes détiennent une carte de crédit Visa Desjardins avec une limite de 5 000,00 $ pour le compte de la municipalité :
    - Madame la directrice générale et greffière-trésorière Johanne Le Buis
    - Madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Jeanne Bergeron;

M
G
no de résolution
ou annotation

- **QUE** seules les personnes suivantes, soient désignées « administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires » et qu'elles soient investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin et que les accès de toute autre personne devant être retirés :
  - Madame la directrice générale et greffière-trésorière Johanne Le Buis
  - Madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Jeanne Bergeron;
  - une double signature étant requise pour les transactions supérieures à 5 000,00 $;

- **QUE** seules les personnes suivantes soient signataires autorisées, les accès de toute autre personne devant être retirés, étant bien entendu que monsieur le maire Steve Lanciaux et madame la greffière-trésorière adjointe Nathalie Lanciaux ne peuvent être signataires conjointement :
  - Monsieur la maire Steve Lanciaux
  - Madame la directrice générale et greffière-trésorière Johanne Le Buis
  - Monsieur le conseiller et maire suppléant Robin Cotnoir
  - Madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Jeanne Bergeron
  - Madame la greffière-trésorière adjointe Nathalie Lanciaux;

- **QUE** seules les personnes autorisées à avoir une carte de guichet automatique soient les suivantes, les accès de toute autre personne devant être retirés :
  - Madame la directrice générale et greffière-trésorière Johanne Le Buis
  - Madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Jeanne Bergeron
  - Madame la greffière-trésorière adjointe Nathalie Lanciaux;

- **QUE** seules les personnes suivantes sont autorisées à avoir des accès au compte Accès D Affaires, les accès de toute autre personne devant être retirés :
  - Madame la directrice générale et greffière-trésorière Johanne Le Buis
  - Madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Jeanne Bergeron
  - Madame la greffière-trésorière adjointe Nathalie Lanciaux
  - Monsieur le maire Steve Lanciaux;
  - Ce volet étant de la responsabilité des administrateurs principaux de la municipalité, nommés ci-dessus.

- **D**'autoriser madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Jeanne Bergeron à signer les documents nécessaires pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2024-10-15-17 **<u>REDDITION DE COMPTE TECQ 2019-2024</u>**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la Municipalité doit produire un audit dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

ATTENDU QUE la Municipalité a produit sa programmation des travaux et que celle-ci a été acceptée telle que déposée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QU'une reddition de compte finale est exigée pour vérifier le respect de l'application des conditions de versement exigées;

M
G
no de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'un rapport d'un auditeur validant la reddition de compte finale devra être transmis au MAMH;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

DE confier le mandat de l'audit de la municipalité de Saint-Herménégilde pour le dossier TECQ 2013-2024 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton ;

D'autoriser la direction à leur faire parvenir tous les documents inhérents à la reddition de compte.

D'autoriser la direction à signer tous les documents pertinents pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2024-10-15-18 **REDDITION DE COMPTE PRABAM**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité doit produire un audit dans le cadre du PRABAM;

ATTENDU QU'une reddition de compte finale est exigée pour vérifier le respect de l'application des conditions de versement exigées;

ATTENDU QU'un rapport d'un auditeur validant la reddition de compte finale devra être transmis au MAMH;

M
G
no de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale, amendée s'il y a lieu;

QUE la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités du Guide du PRABAM, dont elle a pris connaissance et s'appliquant à elle;

DE confier le mandat de l'audit de la municipalité de Saint-Herménégilde pour le dossier PRABAM à la firme Raymond Chabot Grant Thornton ;

D'autoriser la direction à leur faire parvenir tous les documents inhérents à la reddition de compte.

D'autoriser la direction à signer tous les documents pertinents pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2024-10-15-19 **RÉGIE INCENDIE DE COATICOOK**

Monsieur le conseiller Michel Fontaine explique le budget 2025 et les augmentations.

2024-10-15-20 **RÉGIE RIGDSC ET HYGIÈNE DU MILIEU**

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust est absent.

2024-10-15-21 **FORÊT HEREFORD**

Monsieur le maire Steve Lanciaux a déjà mentionné l'information dans son rapport du maire.

2024-10-15-22 **LOISIRS**

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin mentionne que l'épluchette du 14 septembre a amené environ 250 personnes. Il a fait beau et chaud.

Monsieur le conseiller Michel Fontaine félicite l'organisation et les résultats de l'événement au nom des citoyens.

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin rappelle qu'il y aura un tournoi de poches le 2 novembre prochain et qu'il y a déjà plusieurs équipes d'inscrites.

2024-10-15-23 **FAMILLE**

Monsieur le conseiller Simon Normandin est absent.

2024-10-15-24 **CULTURE**

Monsieur le conseiller Michel Fontaine indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis un certain temps, puisque le quorum n'est pas atteint.

2024-10-15-25 **LACS ET COURS D'EAU**

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre indique qu'il y a eu une rencontre de l'Association Lac Wallace pour nommer un conseil permanent.

M
G
no de résolution
ou annotation

2024-10-15-24 **DIVERS**

- Monsieur le conseiller Mario St-Pierre interroge le président sur la réfection du chemin Saint-Denis.

  Monsieur le maire Steve Lanciaux lui explique que les procédures sont en cours.

- Monsieur le conseiller Mario St-Pierre mentionne que les boîtes postales, installées à l'entrée du Centre communautaire, sont dans un endroit en pente et qu'il y a un risque de glissade et de blessure pour les citoyens et qu'il faudrait voir à les déplacer.

  Monsieur le maire Steve Lanciaux indique qu'une vérification sera effectuée.

2024-10-15-25 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Toutes les questions ont été répondues.

2024-10-15-26 **AUTRES SUJETS**

La prochaine session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde se tiendra le lundi 11 novembre 2024 à 19 h 00.

2024-10-15-27 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19 h 52.

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.